

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
8

Membres excusés
avec procuration
2

Membres excusés
3

Membres absents
2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du mardi 25 novembre 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-cinq novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 8

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Maryse LOUIS,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Danielle GRUMET, M. Fernand THUET,
M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 2

M. Raphaël SPADARO, procuration à M. Eddie WAESELYNCK
Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Danielle GRUMET

Excusées : 3

Mme Rachel BAECHTEL
Mme Josiane FORÊT
Mme Dominique SCHNEIDER

Absents : 2

M. Mathieu GARÉ
M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

8. Remplacement de la fontaine à eau avec bonbonne par une fontaine Réseau

À ce jour, la résidence est dotée d'une fontaine à eau avec bonbonne.
Cette dernière est louée au tarif de 219,60 € TTC annuel à laquelle il convient de rajouter
le coût des bonbonnes et des gobelets à environ 200 € ce qui représente environ 420.-
TTC par an.

Il est proposé de la remplacer par un contrat de location d'une fontaine Réseau au tarif
mensuel de 25 € HT soit 360.- € TTC par an. Les gobelets sont en sus au tarif de 49,50 €
HT les 1500, soit 59,40 € TTC ce qui représente 419,40 € TTC par an.

À tarif similaire, le remplacement de la fontaine à eau avec bonbonne par une fontaine
Réseau permettrait d'éviter la manipulation des bonbonnes très lourdes pour le personnel
de la résidence.

Cette fontaine reste installée dans le hall d'entrée de la résidence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente de signer les contrats de location de la Résidence Autonomie « Les Glycines » relatif à la location de la fontaine à eau Réseau pour une période de 60 mois ; soit 5 ans.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 1^{er} décembre 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER